

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2009

DÉCISION N° 2009 / 57 / 2 CÔTES / 2

PROJET DE PARC EOLIEN EN MER DES DEUX CÔTES

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants et son article R. 121-7,
 - vu la lettre de saisine du Président de la Compagnie du Vent en date du 24 août 2009, reçue le 26 août 2009, et le dossier joint relatif au projet de parc éolien en mer des deux côtes,
 - vu sa décision n° 2009/50/2 côtes/1 du 7 octobre 2009 décidant l'organisation d'un débat public,
-
- après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

M Philippe MARZOLF est nommé Président de la Commission particulière du débat public sur le projet de parc éolien en mer des deux côtes.

Le Président


Philippe DESLANDES